

# A C R

## Les Amis des Chemins de Ronde



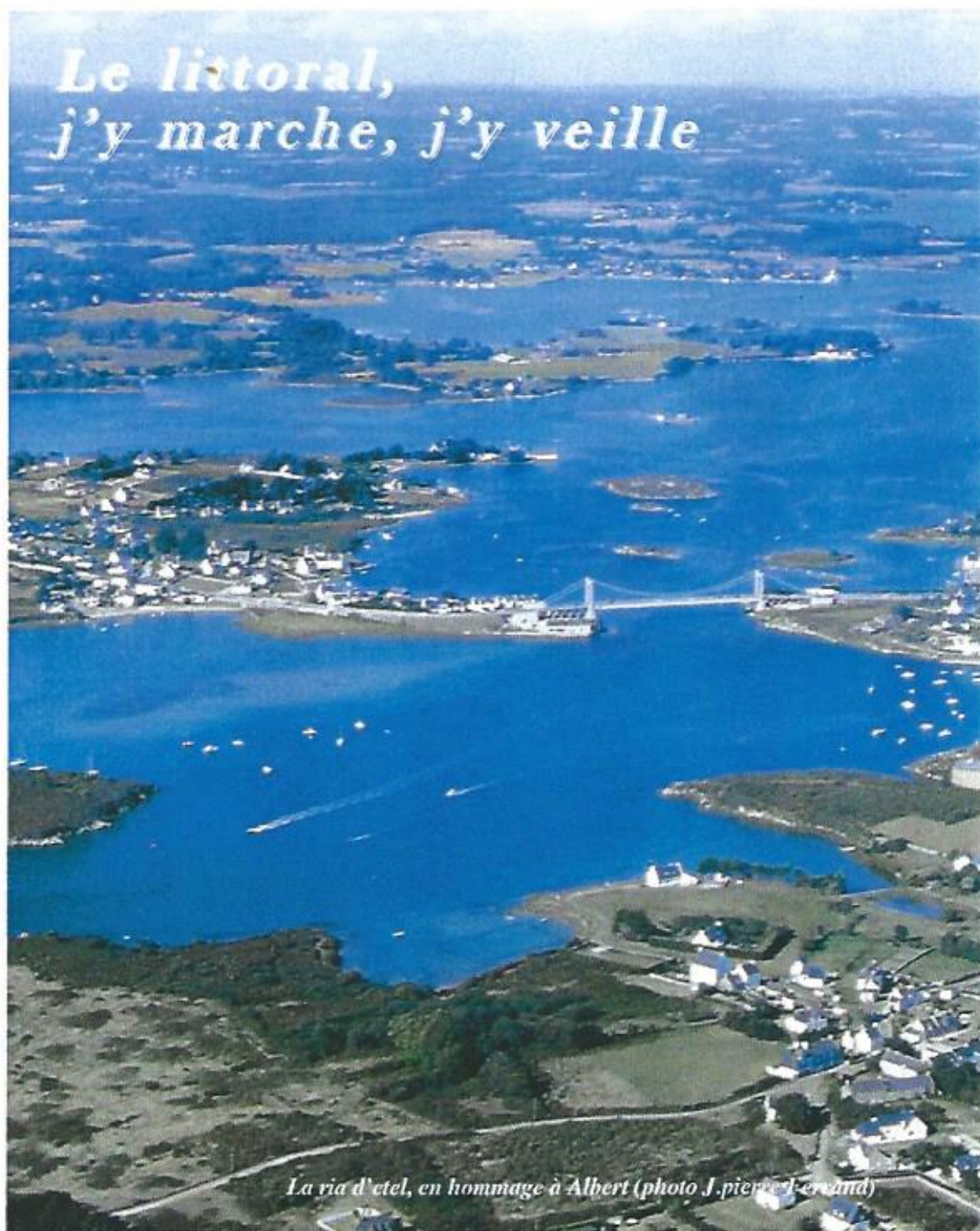
Journal de  
L'association  
"Les Amis des  
Chemins de Ronde"

Siège social :  
Le Lomer  
56760 PENESTIN

Directrice de la  
Publication :  
M-A Echard

Le  
programme  
des sorties  
2007  
est en fin de  
journal

Février 2007 3€



*La ria d'etel, en hommage à Albert (photo J. pierre Ferland)*



# Les Amis des Chemins de Ronde

## En Bretagne

<http://amischeminsderonde.free.fr>

### ACR Finistère

ACR 29  
6, rue de la vallée

Tel : 02 98 71 10 56  
29350 MOËLAN SUR MER

*Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement*

**Chèques à libeller à l'ordre d'ACR 29**

### ACR Morbihan

e-mail : [marie-armelle.echard@wanadoo.fr](mailto:marie-armelle.echard@wanadoo.fr)  
et

ACR 56  
Le Lomer

Tel : 02 99 90 36 80  
56760 PENESTIN

ACR 56  
26, chemin des viviers

Tel : 02 97 82 92 02  
56270 PLOEMEUR

*Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement*

**Chèques à libeller à l'ordre d'ACR 56**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Bureau

Marie-Armelle ECHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>
Alain KERJAN	Lorient	<i>Secrétaire</i>
Anne CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>

### Autres membres

Daniel BOAS	Lorient
Paulette CHAMPION	Lorient
Martine GERDIL	Plouhinec
Henri GIRARD	Baden
Michèle GIRARD	Baden
Charles GROLEAU	Vannes
Josette LEGUEN	Sarzeau

### Membres d'honneur

Norbert BOURLET	Ploemeur
Manose LE GOFF	La Trinité

### Délégués et membres consultants Hors Conseil d'Administration

Jean-Claude CAUDAN	Ploemeur
François GOAOC	Plouhinec
Jean-Louis GUEDEU	La Trinité
Annick GROLEAU	Vannes
Serge HILLION	Lorient
Michèle KERGARAVAT	Vannes
Joseph LE LU	Arradon
Pierre MORICE	Carnac
Maurice ROBIC	Brech

### Le Journal

**Directrice de la publication :**  
Marie-Armelle ECHARD

**Participation à la rédaction :**  
L'équipe du bureau et les adhérents

**Crédit photos :**  
M-A Echard, Henri Girard, Jeanine Bauduz  
Georgia Floriet, Marc Chenais, Jean-Pierre Ferrand

**Maquette-réalisation :** Martine GERDIL

**Impression :** Hyperburo Lorient

Dépôt légal à parution



SOMMAIRE

- 1 Edito. Sommaire
- 2 Hommage à Albert Kergosien
- 3 Assemblée Générale Morbihan

Echos du Morbihan

SCOT ET PLU

- 4 Vannes. Tunnel de Kerino
- 5 Arradon. Ile d'Hoedic

RAPPORT MORAL

- 6 Morbihan : actions 2006
- 7 Morbihan : actions 2006

LOIS ET COMBATS

- 8 Chemin de Bugueles
- 9 Immobiliers home. Sentier à Theix

MOULINS A MAREE

- 10 Les moulins du Golfe (3ème et dernière partie)

Echos du Finistère

- 12 Rapport moral. Sentiers côtiers

SENTIERS

- 14 Sentier de Port Blanc

NATURE

- 15 Sternes

SORTIES 2006 récits et photos

- 16 La belle descente du Trieux
- 17 Photos Le Trieux
- 18 Photos St Armel
- 19 Photos Combrit
- 20 Photos Camfrout
- 21 Photos et récit Crozon

Sorties 2007

- 22-23 Calendrier
- 24 Informations générales

*Le 31 décembre 2006, c'était le trentième anniversaire de la loi qui a créé une servitude de passage réservée aux piétons sur les côtes françaises. A cette occasion, un petit groupe d'entre nous s'était donné rendez-vous pour manifester devant le portail monumental qui barre la voie publique menant à la plage et au « pont » du moulin à marée de Baden.*

*Les moulins à marée jouent un rôle clef pour la circulation des piétons. Leurs chaussées enjambent des bras de mer et permettent aux promeneurs de cheminer d'un rivage à l'autre en restant au plus près de l'eau. Mais les moulins sont aujourd'hui souvent résidences secondaires et les riverains soucieux de leur tranquillité s'opposent à l'antique usage de voie de communication.*

*C'est pourquoi les moulins à marée bretons font beaucoup parler d'eux depuis la mise en place de la servitude créée par la loi du 31 décembre 1976.*

*La chaussée du moulin de Keriulet à Saint Philibert vient de rouvrir après une longue interruption. Le passage sur la chaussée du moulin de la Demi Ville, entre Landaul et Landevant, revendiquée par Albert Kergosien et ses amis de la rivière d'Etel, est toujours interdit. Malgré six jugements favorables, la chaussée du moulin de Baden n'est pas encore ouverte.*

*En 1967, quand il a fondé l'Association nationale des Amis des chemins de ronde, Maître Langlais luttait contre des propriétaires de moulins à marée des bords de la Rance prétendant interdire l'accès aux rivages.*

*C'est dans une affaire de moulin à marée encore que Maître Langlais, au nom des Amis des chemins de Ronde, a obtenu du Conseil d'Etat une jurisprudence essentielle, enseignée depuis dans toutes les Facultés de droit. Cet arrêt, qui met le Préfet dans l'obligation de poursuivre toute occupation illicite du Domaine Public Maritime, dès lors qu'il en a connaissance, joue un grand rôle en faveur du maintien de la liberté d'accès au littoral.*

*La beauté des sites de moulins à marée, le rôle ancien de de ponts tenus par leurs digues, l'héritage de nos amis disparus : tout nous incite à poursuivre la réouverture des passages injustement fermés. Les chaussées des moulins à marée sont devenues, pour les amis des chemins de ronde, un symbole de la liberté d'accès à la mer en Bretagne.*

Marie-Armelle Echard

## Albert,



*Albert Kergosien : une personnalité, un meneur d'hommes, roi sans royaume ; bien des nuits à la passerelle, conduisant son bateau à travers coups de tabac, nuits sans lune, arrive toujours à quai avec son équipage assuré ; quitte la vie sans faire de bruit, rassurant les siens, laissant ses innombrables amis dans la peine.*

*Depuis l'âge de douze ans, mousse sur les thoniers d'Étel, champion cycliste pendant la guerre, n'hésitait pas à faire les kilomètres Concarneau-Belz pour retrouver Helena, sa promise, vraie femme de marin.*

*La retraite arrivée, posant sac à terre, Albert ne peut rester inactif, bref passage à la municipalité, la vie associative l'attire, Président des pêcheurs à pied, chasseur de palourdes, le marin découvre les dangers qui menacent la côte : constructions abusives, barbelés interdisant le passage font de lui un juste défenseur de la loi.*

*Sa modestie mise à rude épreuve, la défense de la côte l'amène à parcourir en « canote » sa chère rivière d'Étel avec une équipe de TF1, ayant moi-même reçu les confidences des reporters de la télé, enchantés d'avoir rencontré un « vrai marin ».*

*Nous nous sommes connus aux environs de 1976. Les amis des chemins de ronde commençaient à sillonner la côte pour demander le passage du sentier côtier, l'accès à la mer pour tous.*

*C'était au Moulin des oies. Une bonne cinquantaine de Lorientais, autant d'amis de Belz, de Carnac, La Trinité sur Mer. Première grande manifestation des Amis des chemins de ronde.*

*Albert, heureux, découvre la prise de conscience des habitants de la Ria.*

*Albert entre au conseil d'administration, nous apporte son expérience, nous fait traverser des vasières, organise des chantiers à Sainte Hélène, Belz...*

*Albert entraîne Helena ; suivent ses amis, les musiciens ; chaque sortie se termine par de joyeux repas.*

*Le temps nous poursuit. Albert a du mal à marcher. Mais jusqu'au bout il sera là, faisant du porte à porte à la recherche de nouveaux adhérents, soucieux que l'action se poursuive.*

*Vaillant capitaine, où que tu sois, dors tranquille ; les amis des chemins de ronde continuent ; Helena a repris son tablier ; nous ne t'oublierons jamais.*



*Kenavo.*

Norbert Bourlet



## MORBIHAN : Assemblée générale



L'assemblée générale des Amis des chemins de ronde s'est déroulée, le 2 décembre, à Vannes de 15h à 18h30.

Avant le rapport moral, en présence de sa femme et de sa fille, un hommage est rendu à Albert Kergosien, défenseur du sentier côtier depuis les tous débuts de l'Association.

Le rapport moral est ensuite présenté. Une projection illustre les différents cas traités au cours de l'année : atteintes au sentier côtier et démarches pour sa sauvegarde; interventions et recours pour le littoral.

Le rapport financier fait apparaître des finances équilibrées. Le léger déficit est seulement apparent. Des sorties ont eu lieu avant la clôture des comptes alors que les rentrées correspondantes interviendront après cette clôture. Les finances, bien gérées par A Chabault, sont saines.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Deux motions sont également votées à l'unanimité.

Dans une première motion, l'Assemblée émet le souhait que ne soit jamais publié le décret, actuellement à l'étude, pour supprimer la protection dite de la bande des 100 mètres le long des étiers et des rias et livrer aux promoteurs les rivages des marais littoraux.

Dans une seconde motion, l'Assemblée s'élève contre les mesures de rétorsion ou agressions subies par les militants et responsables d'associations, comme à Pénestin, Plouhinec ou Pluneret, pour avoir contesté des permis de construire illégaux.

Les membres présents décident ensuite de décerner le diplôme d'honneur des Amis des chemins de ronde à Monique Lose, maire d'Arzon, qui a eu le courage d'approuver, avec son Conseil municipal, un Plan Local d'Urbanisme supprimant 25 ha de zones constructibles à long terme pour les transformer en zones protégées.

Dans le cadre d'une brève Assemblée générale extraordinaire, la possibilité des votes à distance est introduite dans les statuts pour les cas d'urgence.

Les élections clôturent la réunion. Michèle Crabot, Norbert Bourlet, fondateur de l'Association, Marie-Rose Le Goff, militante de la première heure, et Jeannine Bauduz sont démissionnaires. Henri Girard remercie les membres sortants pour l'œuvre accomplie et l'Assemblée nomme membres d'honneur, N Bourlet et M-R Legoff. Sont élus ou réélus : D. Boas, A. Chabault, P. Champion, M-A Echard, H. Girard, M. Girard et C. Groleau. J L Guedeu avait également présenté sa candidature ; il sera invité à toutes les réunions du conseil d'administration, ainsi que le permettent les statuts.

Après la projection des photos des sorties, un agréable buffet, préparé par Annik Groleau, réunit les participants.

*Le Conseil d'administration*

## Vannes. *PROJET DU TUNNEL DE KERINO*

### *Cyclistes et piétons laissés pour compte*

A Vannes, le vélo est toujours considéré comme activité de loisir alors qu'il est aussi un mode de transport qui participe au respect de la planète : pas de bruit, pas d'émission de CO2. Malgré l'effort effectué en création de pistes cyclables depuis 2002, les amateurs de bicyclette ont encore trop d'obstacles à franchir qui transforment leurs parcours en véritable galère. Comment espérer dès lors que sa pratique devienne plus régulière pour se rendre au travail ?

D'une première esquisse où le pont s'effaçait devant un projet de tunnel intégrant une voie surélevée pour les piétons et les cyclistes, le dernier projet de tunnel n'autorise que les engins motorisés, le pont étant conservé pour les déplacements doux. Mais, et c'est un secret de polichinelle, le pont ne pourra pas assurer la continuité du service rendu aux piétons, cyclistes et handicapés puisque sa structure ne supporte plus les ouvertures et fermetures trop fréquentes et que le but est de le laisser ouvert pour permettre entrée et sortie des voiliers. Au moment où le prix du pétrole crève les plafonds, au moment où le premier ministre présente un «Pacte national pour l'environnement», Vannes envisage donc la modification de **la liaison cyclable et piétonne inter-quartiers**. (aujourd'hui la liaison dessert les parcs d'activités du PIBS et du Chorus, les universités, les lycées et administrations ainsi que les commerces) en imposant aux modes de déplacements doux un contournement via la place Gambetta pour rejoindre l'une ou l'autre rive du port.

Le tunnel se réalisera donc au mépris de la loi sur l'air et de l'art. L 228-2 du Code de l'Environnement qui précise qu'« **à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.** Il se réalisera également en contradiction avec les mesures retenues pour mettre en oeuvre cette loi qui sont :

- transports en communs (TC) et autres moyens de déplacements économes et moins polluants dont les bicyclettes.

- aménager le réseau de voiries pour favoriser les déplacements

- organiser le stationnement notamment en dehors des centres des villes,

- encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport moins polluant de leur personnel par utilisation des TC et du co-voiturage».

Une approche globale des questions de circulation automobile et la recherche de solutions alternatives à la voiture pour les déplacements interurbains dans le cadre d'un **Plan de Déplacements Urbains** auraient dû précéder la mise en œuvre du projet et plus particulièrement dans le cadre du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale). A ce jour, rien d'efficace n'a été réalisé sur Vannes et sa communauté d'agglomération malgré une population actuelle de plus de 130 000 habitants et une prévision de 165 000 habitants en 2015!

En spécifiant que 70% des véhicules sont extérieurs à Vannes, la ville déclare d'intérêt communautaire **son choix de mode de franchissement de la rivière** puis sollicite une aide importante de l'agglomération. Or les coûts, impacts et mode de franchissement n'y ont été ni étudiés, ni débattus (rappel : sans doute plus de 23 millions d'Euros pour un tunnel).

La chambre régionale des comptes remarquait avec justesse dans son dernier rapport : «*Le fait de déterminer d'abord des objectifs pour la ville-centre avant de tracer des orientations intercommunales au sein de la communauté pourrait conduire à un risque d'incohérence dans la politique d'investissement* ».

Nous y sommes !

*Anne Camus, élue municipale de Vannes*



## Arradon. *PATRIMOINE VEGETAL ET APPETITS INDUSTRIELS*

C'était un petit paradis, un coteau verdoyant, une ordinaire « terre agricole » qu'un amoureux des Parcs et Jardins avait, il y a 30 ans, plantée densément d'arbres devenus magnifiques.

**Une allée le parcourait, parsemée d'orchidées sauvages ; elle faisait découvrir des cyprès d'ornement bordant des prairies embellies par des cryptomérias du Japon et des ifs immenses. Au fond d'un vallon, un étang tranquille et ses grenouilles, ses salamandres . Ces quelques hectares étaient le refuge des ramiers, des pics verts et tout un petit monde y vivait à l'abri, à quelques mètres de notre hameau.**

Soudain, une catastrophe s'annonce : le Plan Local d'Urbanisation paraît : il prévoit de créer, à cet endroit même... une grande zone artisanale de construction et réparation navale !!! Tout serait donc rasé, car les coques des bateaux détestent l'ombre des beaux arbres.

Branle-bas de combat : prise de photos des beaux arbres, de l'étang ; constitution d'un dossier de plaidoyer, (lettres aux édiles, au Préfet, au ministre de l'Environnement), consultation de tous les documents disponibles, occupent des jours d'angoisse et de découragement car, en alertant notre entourage, nous découvrons que :

- certains riverains voient dans cette industrialisation des lieux l'occasion de réaliser de juteuses ventes de terrains qui ne seraient plus en zone banalement dénommée « terre agricole ».
- les services de la municipalité se retranchent derrière des règlements qui leur permettent de ne rien expliquer, sinon de « botter en touche » en déclarant « un commissaire enquêteur sera là tel jour pour vous

expliquer »... En clair, tout vous semble joué (et perdu) d'avance.

Et un jour, l'éclaircie ! Notre dernier espoir prend forme : les associations de sauvegarde de l'environnement, dont les ACR, se déplacent, visitent (les services municipaux n'avaient pas pris cette peine !) et reconnaissent le bien-fondé de ce combat : elles témoignent, elles écrivent au commissaire-enquêteur. Il se déplace, lui. Ce paradis si proche des chemins de la côte peut devenir, avec d'autres endroits boisés classés, déjà préservés de l'urbanisation, une alternative de balade entre le bourg et ses villages quand les sentiers côtiers sont trop fréquentés.

**L'intervention des ACR par ce courrier au commissaire-enquêteur fut décisive : le 16 janvier 2006, le PLU définitif supprimait la zone artisanale et classait le bois de Hent Bihan en Espace Boisé Classé .**

Conclusion : Amoureux de la nature, des beaux chemins de ronde, ne comptez ni sur « les autres » ni sur les « décideurs de bureau » qui tranchent, au seul critère des plans d'urbanisme et suppriment à tout jamais les lieux que vous aimez.

**Vous serez peut être seul à écrire, à constituer un dossier, à l'argumenter, à rechercher des interlocuteurs et des aides.**

**Découvrez alors, et dites le autour de vous : seules des associations actives, informées et pugnaces sont un recours efficace . Encore une fois MERCI**

*Alain le Joncour. Arradon*

### **L'Association de Sauvegarde de l'ILE d'HOEDIC se mobilise par rapport au PLU approuvé le 27 mars 2006.**

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée en août 2005, l'Association a déposé ses doléances écrites auprès du Commissaire Enquêteur. Elles ont été intégralement reprises par celui-ci, qui a déposé le 28 septembre 2005 son rapport et ses conclusions.

Son document contient 15 réserves et 5 recommandations; il conclut à un « avis favorable à condition expresse qu'il soit tenu compte des réserves formulées ».

Or la version finale du PLU approuvé ne prend en compte que très partiellement les dites réserves et recommandations.

Devant ce constat de non prise en considération de ses doléances, l'association a déposé le 22 mai 2006, auprès du Tribunal Administratif de Rennes, une requête en « annulation pour excès de pouvoir » qui s'appuie sur la forme et sur le fond.

Sur la forme elle dénonce, entre autres, les conditions de déroulement de l'élaboration du PLU caractérisées par un défaut de consultation.

Sur le fond l'association s'attache particulièrement à la défense du petit patrimoine comme le sont les jardins et les murets tant appréciés des promeneurs et des randonneur ; elle a aussi le souci d'une urbanisation respectueuse de l'espace, tout en favorisant un développement économique durable de l'île.

*Gilles Rault Président de l'Association*



*Janvier*

**Locmariaquer** : participation enquête publique sur zonage d'assainissement.

**Ambon** : déposition à l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme.

**Saint Philibert** : audience au TGI de Lorient pour le moulin de Keriolet.

**Belz** : participation à l'enquête publique sur le PLU.

**Séné** : demande de passerelle pour piétons au dessus du Liziec le long de la D. 779.

*Avril*

**Le Bono** : réponse à une mise en cause des ACR par le maire.

**Ploemeur** : soutien au maire pour la défense du site de Kerroch.



*Arradon. Mur de Roguedas*

*Juillet*

**Noyal** : participation à l'enquête publique sur un lotissement incluant une zone humide.

**Plouhinec** : recours contre un permis autorisant 34 logements au Vieux Passage, à 200 m de la mer.

**Theix** : communiqués de presse pour réclamer le sentier côtier.

**Vannes** : participation à l'enquête publique sur l'aménagement du port de Vannes.

*Février*

**Larmor-Baden** : interventions pour le maintien du sentier à la pointe de Berchis.

**Auray** : recours contre deux affaires d'atteinte à la bande des 100 mètres à Kerloch et à Saint Goustan.

**Locmariaquer** : participation à l'enquête publique sur le PLU.

**Saint Gildas de Rhuys** : intervention pour le sentier au dessus de la plage de Port Maria.

**Baden** : intervention pour le passage piéton du moulin de Pomper.

**Noyal** : protestation contre les constructions nouvelles au hameau de l'Isle.

*Mai*

**Locoal-Mendon** : interventions contre les nombreux permis au bord de l'eau, dont l'un avec fermeture du sentier côtier.

**Damgan** : plainte au tribunal administratif contre une aire de camping-cars au Loch.

**Saint-Armel** : soutien au maire pour la prolongation du sentier au Ludré.

**Arradon** : déplacement sur le terrain contre le prolongement de la banquette sur DPM à Roguédas.

**Vannes** : demande au maire de maintien de la passerelle de Kerino pour les piétons (cf. article p.4).

*Belle île en mer. Permis de construire autorisé en zone naturelle.*

*Août*

**Larmor-Baden** : participation à l'enquête publique sur le PLU.

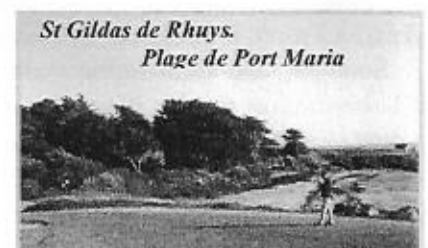
**Belle Ile** : déplacement à Bangor et Sauzon pour réclamer le respect de la loi littoral.

*Mars*

**Auray** : participation à l'enquête publique sur le PLU.

**Carnac** : conférence sur la loi littoral à l'occasion de l'A.G des « Amis du Littoral Carnacois ».

**Fouesnant** : réunion loi littoral  
**Belle Ile** : déplacement au Palais et Sauzon pour réclamer le respect de la loi littoral.



*St Gildas de Rhuys. Plage de Port Maria*

*Juin*

**Vannes et Lorient** : organisation de conférences sur la Loi Littoral lors de la semaine du développement durable avec E. Le Cornec et R. Leost, juristes de France Nature Environnement.

**Lorient** : sortie sur les bords du Ter pour célébrer la semaine du développement durable.

**Quiberon** : dans le cadre de la médiation, exigence de remise en état des lieux à Goulphar.



*Septembre*

**Ile d'Arz** : participation à l'enquête publique sur le PLU

**Brech** : participation à l'enquête publique sur le PLU.

**Vannes** : déposition à l'enquête publique sur le SCOT du pays de Vannes.



**Octobre**

**Plouhinec** : déposition à l'enquête publique sur la modification du POS pur assouplir certaines règles d'urbanisme.

**Novembre**

**Locmariaquer** : demande de suspension de deux permis à Kerinis ; plainte contre le permis autorisant le décaissement d'une falaise sur 500 m<sup>2</sup> à Kérivaud.

**La Trinité** : protestations contre la dégradation du sentier côtier à la pointe de Kerbihan.

**Décembre**

**Larmor baden** : plainte contre un muret construit sur DPM et barrant le sentier côtier.

**Locmariaquer** : Audiences à Rennes dans les affaires des permis de Kerinis et de mobil homes de Kerpenhir.

**Six dossiers des Amis des chemins de ronde ont été clos en 2006 devant les tribunaux.**

A **Auray**, les Amis des chemins de ronde avaient introduit un recours devant le Tribunal administratif de Rennes, en février 2006, contre un permis accordé dans la bande des 100 mètres à Kerloch. Le permis a été retiré et la bande des 100 m a été intégralement classée inconstructible au PLU, en décembre 2006, comme l'association l'avait demandé.

La parcelle avait été rendue constructible par la Mairie d'Auray par compensation au passage des canalisations d'eaux usées de la ville d'Auray : les espaces protégés ne sont pourtant pas faits pour accueillir les équipements publics qui doivent trouver leur place dans les zones urbanisées.

A **Baden**, en juin 2006, le Conseil d'Etat a refusé d'admettre le pourvoi du voisin du moulin à marée de Mériadec. Plus rien ne s'oppose à l'ouverture de la chaussée du moulin aux piétons.

A **Locmariaquer**, suite à une plainte du Maire contre un propriétaire de camping, à Kerpenhir, les Amis des chemins de ronde se sont constitués partie civile. Le Tribunal de Grande instance de Lorient, le 30 novembre 2005, et la Cour d'appel de Rennes, le 14 décembre 2006, ont admis l'Association comme partie civile et condamné le propriétaire et le gérant du camping ainsi que le vendeur de mobil homes pour non respect du Plan d'Occupation des Sols et défaut de permis de construire mais ces derniers ont déposé un pourvoi en cassation.

Par ces décisions, les juges ont reconnu que les mobil homes sont des installations permanentes qui, en urbanisant les espaces naturels, dégradent les paysages.

A **Quiberon**, l'Association avait porté plainte, en décembre 2004, contre le comblement d'une zone humide à Goulphar, près de la pointe du Conguel. En

juin 2006, Le Tribunal de Grande Instance de Lorient a ordonné une médiation acceptée par l'auteur des faits. Deux représentants de l'Association ont participé à trois réunions de concertation. Pour assurer la remise en état des lieux, il a été exigé que 7000m<sup>3</sup> de remblais soient retirés aux frais du contrevenant et transportés dans une décharge hors presqu'île. A la réception des travaux, le 20 décembre, les A.C.R ont retiré leur plainte. La zone humide va pouvoir maintenant se reconstituer.



*St Philibert. Moulin de Keriolet  
Réouverture de la chaussée*

A **Saint-Philibert**, la chaussée du moulin à marée de Keriolet était barrée depuis janvier 2003 sous prétexte que les cyclistes utilisaient le passage réservé aux piétons. Le 6 mars 2006, saisi par la commune de Saint Philibert et trois associations, dont Les Amis des chemins de ronde, le Tribunal de grande instance de Lorient a condamné les propriétaires à rouvrir le passage sous astreinte de trente euros par jour de retard. La chaussée est désormais ouverte et les communes de Saint Philibert et de Locmariaquer travaillent à trouver un passage différent pour les cyclistes.

**HISTOIRE D'UN COMBAT A BUGUELES (Côtes d'Armor) :*****Pour sauver un chemin d'accès à la mer***

En juillet 1997 un chemin piétonnier séculaire d'accès à la mer, long de 800 m, est brusquement bouché par une riveraine jalouse de son pré carré. Elle espère ne pas soulever de remous. C'était sans compter sur l'esprit de lutte des bretons contre l'injustice. Dès août une pétition de 132 signatures était adressée au maire de la commune. En septembre un courrier des lecteurs publié dans Ouest-France appelait à l'aide. La lettre n'échappa pas à Norbert Bourlet et à Jacques Laval. Notre présidente réagit. Norbert et Henri vinrent sur place en novembre. Ce fut le début d'une aide efficace apportée par les ACR. L'association des « Amis des chemins des



*Le sentier à l'état sauvage en 1997*

grèves, des sentiers et des chemins de Penvénan », vit le jour en 1998. Les ACR apportèrent un soutien de masse lors d'une grande sortie en juin 2000.

Le chemin est sur une dépendance de Penvénan, du nom de Buguelès, un village très étalé et pittoresque : d'énormes rochers en granite rose, aux formes arrondies fantomatiques au clair de lune, un semis d'îles dans un vaste estran, un « sillon » de galets remarquable, un petit port, un ancien moulin à marée... Un climat doux. De la poésie à revendre.

Le chemin est un chemin rural du domaine privé

de la commune. Il est constitué d'une partie étroite encaissée entre deux talus arborés, suivie d'un tracé primitivement situé entre deux parcelles cultivées, réunies plus tard par la propriétaire pour effacer le sentier. A l'entrée de la partie encaissée, une pierre d'échalier, aujourd'hui bien en dessous du niveau de la route, empêchait les troupeaux de s'échapper. La commune, après quelque hésitation, se décida à mettre la propriétaire en demeure de rétablir la liberté de passage. En vain. De fil en aiguille, l'affaire fut soumise au tribunal. L'association locale, intervenante, obtint l'assistance juridique gratuite, qui se révéla fort utile au plan financier.

Tout le monde s'y mit. L'association réunit 69 adhérents résolus. L'un des adhérents, professeur de droit, apporta les arguments décisifs dans un mémoire basé sur l'historique des parcelles et le caractère communal du chemin. Trente-cinq témoignages en faveur de l'existence du chemin furent recueillis en dépit de menaces personnelles. Les assemblées générales annuelles entretenirent la flamme. La commune joua le jeu. Sept années furent nécessaires pour obtenir gain de cause.

Les étapes se succédèrent, toutes gagnantes : Tribunal de grande instance de Guingamp en 2000, expertise demandée par la Cour d'appel de Rennes en 2003, arrêt de la Cour d'appel en 2004, pourvoi en cassation vite abandonné par l'adversaire, enfin en 2005 bornage du chemin par un expert du tribunal. Il ne restait plus qu'à border les deux côtés du chemin par un fil de clôture symbolique et à couper la dernière cordelette qui barrait le débouché sur l'estran. La commune mit le point final en 2006.

La fidélité exemplaire des adhérents à leur association, l'activité infatigable de leur très méritant président qui malgré ses 80 ans largement passés sut maintenir l'union et relancer inlassablement la mairie et les avocats, l'action très efficace du juriste adhérent, l'aide d'un avocat désintéressé, et aussi la participation essentielle de la commune, prudente mais poursuivie sans démenti, firent le succès.

Tout au long, les ACR apportèrent l'aide de l'expérience. Ils ont gagné des amis fidèles là-bas. Une cause juste a triomphé.

*Henri Girard*



## « IMMOBILES HOME » :

### *ou l'art de contourner la loi*

*Le titre peut surprendre, mais force est de constater que le mobil home a pour vocation à être fixe. En fait, on assiste à une savante ambiguïté entre les Résidences Légères de Loisir qui doivent se soumettre au plan d'occupation des sol, et les mobil home, bien mal nommés, que le législateur persiste à assimiler avec les caravanes.*

Le développement fulgurant des résidences mobiles de loisir pose un véritable problème. En effet, ces résidences, à la différence des caravanes, ont usurpé leur dénomination. L'unique fois où un «mobile home» se déplace, c'est sur un camion, entre l'usine qui l'a fabriqué et le terrain (de camping le plus souvent) où il restera définitivement en place. Un journaliste (Frédéric Lewino) a même écrit dans Le Point du 23 juin 2005 : "le mobile home roule comme l'autruche vole".

La loi prévoit pourtant que les éléments de mobilité (roues, timon) restent en place. Un texte récent a même précisé qu'un «mobile home» doit pouvoir quitter son emplacement en moins de trente minutes! Mais entre la loi et la réalité... Dans les faits, le «mobile home», bien calé sur place, sera immédiatement complété d'une terrasse, d'un cabanon annexe, d'une allée, d'une clôture... Bref c'est sensé être mobile, mais ça ressemble désormais à une résidence fixe. D'ailleurs les vendeurs, les publicités, et les acquéreurs l'entendent bien comme

ça. En dépit de cette évidence, lors de l'audience en appel du procès de Locmariaquer à Rennes le 9 novembre 2006, on a pu entendre, médusé, l'avocat des prévenus défendre l'indéfendable, allant même jusqu'à évoquer des cabanons annexes à roulettes... Espérons que l'arrêt qui doit être prononcé le 14 décembre démentira cette pantalonnade. En attendant, les gérants de terrains non constructibles sur le littoral se sont engouffrés dans la brèche. Voici pourquoi leur nombre est passé en douze ans de 20 000 à 120 000 rien que pour le littoral. Et ce n'est pas fini, les livraisons continuent actuellement au rythme de 20 000 par an ! La Bretagne est tout spécialement touchée : dans le fond de la baie de Saint Briec, en pleine réserve naturelle, ou près des dunes de Kéremma dans le Finistère, à Ploneour Trez, on assiste à l'installation, la vente, et la promotion de ce qu'il est convenu d'appeler : "des résidences secondaires implantées sans permis de construire".

*Michel Blain « Paysages de France »*

## **THEIX. ESPOIR D'OUVERTURE DU SENTIER COTIER ?**

*Theix possède un littoral fort intéressant de St Léonard jusqu'à la commune de Noyal, longeant le golfe, face à la réserve de Falguérec en Séné.*

*La nature y est sauvage et encore bien protégée. En repérant le sentier nous avons eu le bonheur d'apercevoir un couple de biches et un sanglier traversant la rivière de Noyal et nageant vers Séné.*

*Les étiers, marais, talus bordant les terres agricoles, digue, offrent un parcours des plus agréables.*

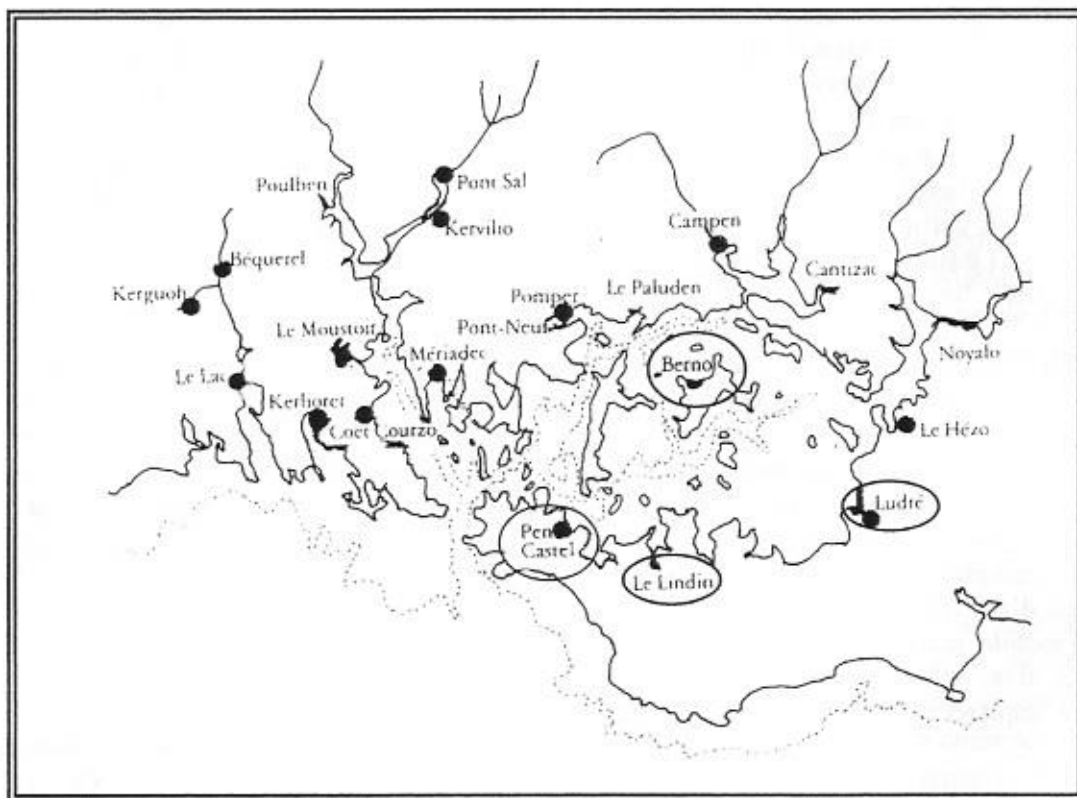
*Cependant nous ne sommes que de très rares privilégiés à avoir pu en profiter, en affrontant obstacles naturels et suspicion de quelques riverains. En effet le tracé de ce sentier littoral theixoïse dort dans les cartons depuis de nombreuses années (une vingtaine) et n'est pas ouvert. J'habite Theix depuis 47ans, je fais des randonnées depuis 15 ans et je ne connaissais pas le littoral de ma commune. J'ai été ravie de le découvrir au mois de septembre 2006, grâce à l'aide, l'accompagnement et l'encouragement de quelques "amis des chemins de ronde". Grâce à eux aussi, le projet d'ouverture de ce sentier sort des cartons et espérons que bientôt le plus grand nombre pourra en profiter.*

*Monique Le Lan*

## MOULINS A MAREE (3) :

### UN DROIT D'ACCES ANCESTRAL SOUVENT CONTESTE

*Nous terminons notre tour des moulins à marée du Golfe du Morbihan, en nous attachant à leur histoire et aussi à leur accès qui constitue un droit ancestral, aujourd'hui contesté par de nombreux propriétaires, ce qui prive les promeneurs de la découverte de sites remarquables et d'éléments patrimoniaux.*



*Le moulin de Ludré hier*

#### Moulin de Ludré à St Armel



*Le moulin de Ludré aujourd'hui*

Les importants bâtiments qui constituaient le « moulin de Ludré » ont été construits en 2 temps. Tout d'abord au XIX<sup>ème</sup> siècle une minoterie qui fonctionnait comme un grand « moulin à marée » et constituait le plus important bâtiment industriel de la presqu'île de Rhuy. En 1913 la minoterie fut acquise par la « compagnie industrielle des varechs » qui construisit de nouveaux hangars et transforma l'activité en centre d'entreposage du varech : déssalage, séchage, compostage pour divers usages, emballages, isolation, matelas... L'activité cessa en 1932.

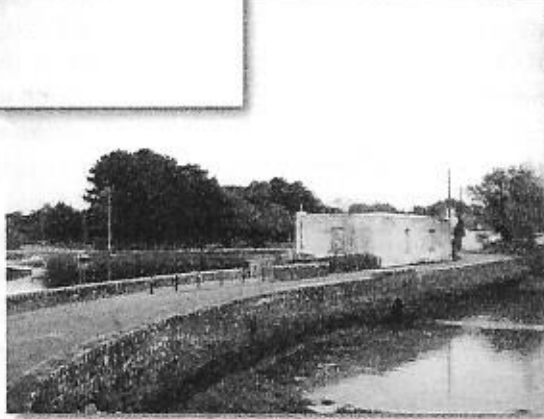
***Inaccessible aujourd'hui. Une propriété privée clôturée empêche l'accès mais un contournement serait possible.***





SARZEAU.

*Le Moulin du Lindin  
Hier et aujourd'hui*



**Moulin du Lindin.** Sur le pont du Lindin existe une petite construction à l'emplacement d'un ancien moulin à marée. Seules subsistent les fondations de ce moulin qui, comme ceux de Pen Castel et du Hézo, fut la propriété des moines de St Gildas jusqu'à la révolution.

En 1785, ceux-ci perdirent un procès initié contre Amand Gouvello de Keriaval qui voulait construire un moulin à vent près de la croix de Brillac. Prémice de l'abolition des privilèges 4 ans avant la révolution !

*Accessible. La digue du moulin est appelée « le pont du Lindin »*



ILE D'ARZ. Moulin de Berno

Les moines de saint Gildas de Rhuy, présents sur l'île depuis l'an 1033, construisirent au XVI<sup>e</sup> siècle un moulin à marée qui resta en activité jusqu'en 1830. Délaissé par les meuniers au début du siècle, il fut restauré dernièrement par une association, permettant ainsi d'admirer la roue de 4 mètres de diamètre actionnée à chaque marée descendante par le mouvement des eaux de la retenue d'un étang situé en aval de 13 ha qui est lui-même ceinturé par une digue de 350 mètres de long.

*Accessible : accès à l'île par bateau au départ de Vannes - Conleau ou de Barrarac'h (¼ d'heure environ), puis 20 minutes à pied de l'embarcadère.*



ARZON. Moulin de Pen Castel

**Moulin de Pen Castel.** Ce moulin à marée existe au moins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Au XIV<sup>e</sup> siècle il appartenait au Duc de Bretagne qui l'échangea en 1380 aux moines de St Gildas de Rhuy contre un moulin de Vannes. Il a fonctionné jusqu'en 1921.

Le bâtiment actuel qui date du XVII<sup>e</sup> siècle est classé monument historique. Propriété du Conseil Général il doit être pris en charge par la commune d'Arzon.

*Accessible, la route emprunte la chaussée du moulin.*

**Meriadec. Moulin de Baden. Jugement rendu sera-t-il jugement appliqué?**

*Après 15 ans de procédure et 6 décisions de justice, une décision du Conseil d'Etat met fin à toute possibilité de recours juridique par une ordonnance qui rejette le pourvoi en cassation déposé par l'un des riverains.*

*Reste à ce que la préfecture applique la décision de réouverture de l'accès sur la digue toujours barré par un portail. Le fera-t-elle ?*

*Les ACR du Finistère cheminent sur leurs sentiers côtiers avec des objectifs identiques à ceux des Morbihannais.*

**Fonctionnement.**

Le travail administratif, de surveillance et de protection est assuré par un conseil d'administration de 10 membres. L'ancrage de l'association sur le département, qui est vaste, est assuré à partir du siège de l'association situé à Moëlan, et par délégation pour le pays de Fouesnant, le Pays Bigouden, la région de Morlaix-Plouescat-Loquirec et la rade de Brest.

**Sentiers côtiers.**

La progression du sentier côtier est très lente, surtout par manque de trésorerie de l'état : un tiers du linéaire finistérien n'est pas encore ouvert.

**Dossiers en cours :**

- **Loquirec** : enquête publique récente, nous avons participé aux études préliminaires.
- **Roscanvel** : reste encore les parties historiques et militaires ou le déminage n'est pas terminé avant la mise en valeur du patrimoine bâti.
- **Riec sur Belon** : les travaux devraient commencer et permettre la liaison vers Pont Aven.

**Dossiers bloqués :**

- **Fouesnant**, devra-t-on retourner au conseil d'Etat ?
- **Moëlan sur Mer** : les crédits pour la falaise de Beg Pors tardent à être débloqués malgré des demandes réitérées du maire et de l'association.
- **Concarneau** : nous avons demandé une ouverture au niveau de l'arrière port pour permettre aux randonneurs de ce secteur de profiter du circuit du Moros sans utiliser la voiture et sans se mettre en danger en escaladant le rail de sécurité. Monsieur le député maire nous a assurés qu'une ouverture dans le rail verrait le jour prochainement.
- **L'Hôpital Camfrout**, Ile de Tibidy

*Le groupe présent à l'île de Tibidy*



- **Combrit** et Pays Bigouden. Un courrier très récent de Mr le Ministre des Transports de l'équipement du Tourisme et de la Mer nous assure que "l'étude préalable indispensable pour déterminer dans un premier temps, si ce milieu est accessible sans risque pour l'environnement, il faudra dans un second temps, déterminer le tracé du sentier sur les propriétés privées et éventuellement sur le domaine public maritime et les domaines appartenant aux collectivités territoriales."

- **Logonna Daoulas** en lien avec l'ADEL (association pour la Défense de l'Environnement et du cadre de vie à Logonna Daoulas) : vente de l'étang de moulin mer.

**Dossiers ouverts :**

- **Plouescat**
- **Ile de Bath**

**Z.P.P.A.U.P**  
Zone de Protection du  
Patrimoine Architectural  
Urbain et Paysager.  
Servitude d'utilité publique

**Recours.**

Nous constatons sur le terrain des infractions qui ont échappé à la vigilance de l'Etat et pour lesquels nous avons dû solliciter des contrôles de légalité qui n'aboutissent pas toujours parce que les délais sont forclos. C'est par exemple le cas à Moëlan où des travaux programmés dans le lit du Merrien, ria ostréicole, ont échappés à tous, faisant fi de la loi sur l'eau. Parfois nous nous trouvons à l'origine d'un recours avant les services de l'Etat tels que:

- **Brigneau Moëlan**
- **Parking sauvage** en Zone humide, site protégé de la **chapelle St Philibert** monument historique classé du XVI siècle en Z.P.P.A.U.P. L'association va se porter partie civile.
- **Plage de Trenez**, toujours à **Moëlan**. Installation d'un réseau d'assainissement dans la bande des 50 m au dessus d'une plage et extension du camping en zone NDS sans autorisation préalable.
- **Riec**. Etablissement Thaëron, Parking sans autorisation en zone protégée, la date de l'audience est attendue.
- **Roscoff**. Tribunal de Grande Instance de Morlaix pour mobil home fixe.
- **Hanvec**, TGI de Brest pour 2 affaires de mobil home fixes.



**Recours terminés**

- **Névez Kerscaff.** Le Ministre de l'Équipement et le propriétaire ont été déboutés au Conseil d'État
- **Névez Poulgwyn.** Le propriétaire qui s'était pourvu en cassation a été débouté et le cabanon bleu détruit, cependant tout n'est pas fini.....
- **Plozevet.** Claude Kérourédan, via un Conseiller d'État, a fait avancer un dossier, ouvert depuis de nombreuses années, concernant le littoral de la commune.

**Action éducative de l'association :**• **Nos sorties**

En partenariat avec les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, nous avons participé aux sorties des ACR du Morbihan et organisé cette année des sorties pour nos adhérents afin de leur faire prendre conscience des espaces encore vierges à ouvrir et protéger : pour le

Finistère, sur la ria de Pont l'Abbé, sur la rade de Brest. Avec nos amis morbihannais, sur le sud du golfe du Morbihan, restauration d'un palud ; reconnaissance et découverte du patrimoine touristique et culturel des Côtes d'Armor sur l'estuaire du Trieux et de la presqu'île de Crozon et des sentiers de Roscanvel.

- **Organisation ou participation à des conférences** à Clohars Carnoët pour éclairer les cheminements des permis de construire.

Dans le cadre du S.C.O.T du pays de Quimperlé à Quimperlé et à Querrien et dans le cadre du S.C.O.T du pays Bigouden.

Sur l'éolien en pays de Quimperlé.

Sur les travaux préliminaires au classement de l'Aven Belon au titre de la loi de 1930.

*Le Président, Marc CHENAIS*

**Les A.C.R du Finistère à l'honneur**

*Félicitations Georgia !*

*Tu viens d'être nommée au grade de chevalier dans l'ordre national du mérite sur proposition de Madame Nelly Olin ministre de l'écologie et du développement durable, à la demande de Monsieur Louis Le Penec ex ministre de la mer.*

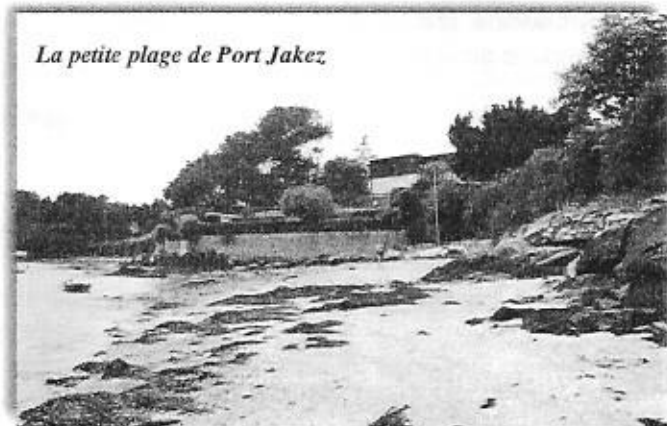
*Cette décoration, amplement méritée, tu la dois à un investissement personnel tout au long de ta carrière professionnelle et ensuite dans le milieu associatif. Les associations auxquelles tu as participé, les Accueils des Villes Françaises, le Comité de Défense des Sites de Moëlan et plus particulièrement les Amis des Chemins de Ronde dont tu as assuré la création dans le Finistère représentent 20 ans de militantisme, de tous les jours, pour défendre l'environnement et plus particulièrement le sentier côtier qui en a bien besoin. Au travers de ce mérite personnel, c'est aussi les Amis des Chemins de Ronde, dans leur ensemble, qui sont reconnus.*

*Pour tout ce travail accompli, nous te remercions Georgia.*



## Port Blanc : AGONIE D'UN SENTIER EN BORD DE MER

Jusqu'en 1970, la promenade le long de la pointe de Port-Blanc en Baden était un plaisir très apprécié. Sans être un grand circuit c'était un très joli sentier côtier, l'un des plus jolis points de vue sur le golfe, face à la plage de l'île-aux-Moines. Il menait à la petite plage de Port-Jakez (Port Jacasse). Ce vieux sentier, dit chemin goémonier, figure dans des actes notariés de 1926...



Ce chemin, notre grand père douanier l'a bien connu, de même ma sœur aînée dès le début des années 1940 à l'occasion d'une balade familiale ou en attendant le passeur de l'île-aux-Moines. Au début des années 1960, des maisons se construisent, l'embarcadère s'agrandit, quelques problèmes apparaissent. L'on peut toujours suivre le sentier où l'on accède également par un petit escalier à l'extrémité sud de l'embarcadère, mais un beau jour une petite barrière est posée en haut de l'escalier. On peut la pousser, suivre le sentier, rejoindre la plage et jouir de la beauté du paysage dans le calme, un été durant.

Un conseiller général étranger au Morbihan achète plusieurs parcelles et, fin 1971, clôture sa propriété fermant l'unique accès à la plage de Port Jakez. Sitôt fait, les autres propriétaires suivent son exemple et clôturent leurs petits domaines. La pointe de Port-Blanc devient un îlot privé enclavant la plage de Port Jakez et une deuxième plage, un peu plus loin, celle de Toulindac. Cela, alors que les permis de construire de l'époque stipulent déjà qu'un passage de trois mètres libre de toute construction ou clôture devra être réservé en bordure de côte.....! Chose incroyable, un élu qui se doit de donner l'exemple, triche et se moque du règlement ! Comme le disaient les dames de la famille :

« Ces gens-là, ça se croit tout permis! Un conseiller général voleur de chemin ! »

Ce fut un beau tollé parmi les habitués. Le Télégramme du 8 décembre 1971 fit une excellente enquête. A toutes ces protestations, ce monsieur, maire et conseiller général, répondit en prétendant « respecter les lois et règlements en vigueur... ». Selon lui, ce droit de passage « était en fait une habitude que les riverains avaient prise d'emprunter ce sentier, ils devaient la perdre s'ils étaient respectueux de la propriété d'autrui ». Un usage fort ancien ne devient-il pas une servitude ? Plaintes, lettres, furent adressées au Préfet, au maire, au jeune ministère de l'environnement, à la DDE... Chacun reportait sur l'autre le soin de répondre... La loi littoral n'existait pas encore. C'était ni plus ni moins un détournement de chemin. Ayant payé leur terrain, les propriétaires estimaient qu'ils avaient le droit d'en user à leur guise et même, d'en abuser. Toutefois, ce conseiller général « respectant la clause lui enjoignant de laisser le bord de mer libre.. » fit construire à ses frais un chemin de pierres le long de sa propriété (100m) sur le Domaine Public Maritime et en rognant sa falaise. Il manquait simplement un accès à ce chemin, les autres propriétés étant fermées. A l'entendre il suffisait que la commune fasse de même. Le maire refusa, il faut dire que Baden a 52 km de côtes. Personne n'osa s'engager dans les frais d'un procès, la justice ne semblait guère assurée.

En août 2003 cependant des problèmes de sécurité et d'accès direct à la mer ont décidé le maire à ouvrir un étroit sentier descendant à Port Jakez entre deux propriétés, une très bonne chose !

En ce moment, nouveau problème, côté embarcadère : le restaurant La Vigie a été vendu à un promoteur gourmand qui désire bâtir un ensemble comprenant, avec 110 garages souterrains et 2 commerces, une série de sept maisons accolées, style penty breton ou maison de pêcheur avec une « pleine vue imprenable » sur le golfe. Pour ne pas gêner la vision des futurs habitants, ce qui reste du sentier d'origine sera déplacé vers l'arrière, supprimant le point de vue des promeneurs à cet endroit. Après ce détournement, le joli sentier côtier de 1960 aura vécu.

Tel est le sort tragique d'un chemin qui n'aura pu résister aux convoitises de quelques privilégiés.

*Michèle Girard*

## LA STERNE PIERREGARIN

Un livre sur les oiseaux de mer à la main, la petite fille admire les évolutions de ces deux oiseaux-là: vol rapide, élégant, avec de brusques changements de direction accompagnés de petits cris acides. Un dialogue, peut-être. Et puis soudain un piqué vertigineux s'achève par la capture d'un monstre marin de quelques grammes. Voici donc la sterne Pierregarin appelée aussi « hirondelle de mer ».

Le livre la décrit : longueur de 32 à 40 cm, envergure de 68 à 84 cm. Un capuchon noir sur la tête en été, le dos et le dessus des ailes gris clair. Le bec est rouge écarlate, noir au bout. On devine les pattes rouge corail.

L'une des sternes disparaît. L'autre hésite et vient se poser sur le bord du canot au mouillage, à quelques mètres de la plage.

- Alors, la Sterne, tu as bien pêché ?

- Pas moi, mais mon copain, oui. Il passe au nid nourrir nos petits qui vont avoir trois semaines. Dans quelques jours, ils s'envoleront. Nous sommes très attentifs à ce qu'il ne leur arrive rien parce que, vois-tu petite, toute protégée qu'elle est, notre espèce est menacée en permanence. Mon copain et moi étions « sur une réserve » l'an dernier. Là, des humains plus grands que toi surveillent, empêchent les débarquements intempestifs, assurent la dératisation, gèrent la végétation et même nous protègent des goélands le cas échéant. Ce sont des bénévoles : nous les apprécions beaucoup.

- Alors, pourquoi avez-vous quitté la réserve pour venir dans le golfe du Morbihan ?

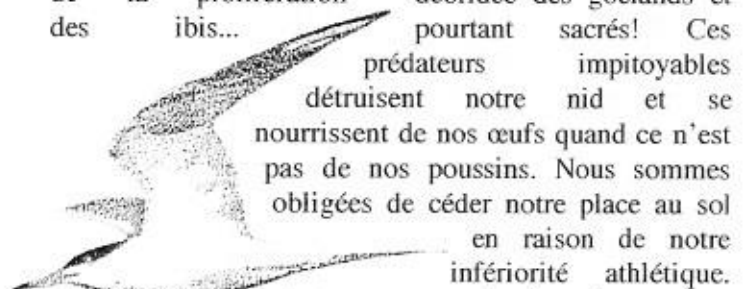
- Quand nous sommes revenues de Côte d'Ivoire vers la fin mars, nous avons volé en compagnie d'un couple de sternes qui, lui, niche sur Crozon. Il nous a indiqué un nouvel endroit haut de gamme pour construire notre nid : un ancien bateau de pêche de l'île aux Moines retapé spécialement et remis à l'eau dans l'Anse du Guip. Une première expérience très encourageante avec une ancienne barge, dans l'anse de Baden, avait montré l'intérêt du système. Nous avons voulu essayer de quitter le semi-collectif pour la petite colo. Au moins, en contribuant à remonter les effectifs des sternes dans le golfe, il nous semble que nous

participons au développement durable. »

La petite fille : - Avez-vous des contacts avec les autres sternes ?

- Non; notre espèce est répartie un peu partout sur le globe et, en France, sur les côtes (pas toutes), certains cours d'eau, des lacs. Nous avons des enfants en rade de Brest, un autre en Loire. Quant aux cousines les Caugek, nous nous contentons de vivre en bonne intelligence avec elles. Nous ne connaissons pratiquement pas les rares Dougall, Naines et autres Arctiques. Je dois te dire que notre propre vie, notre survie même, prend tout notre temps de sterne.

Je reviens aux notions de sécurité : dans de multiples îlots, la vie est devenue impossible en raison notamment de la prolifération débridée des goélands et des ibis... pourtant sacrés! Ces



prédateurs impitoyables détruisent notre nid et se nourrissent de nos œufs quand ce n'est pas de nos poussins. Nous sommes obligées de céder notre place au sol en raison de notre infériorité athlétique.

Autre menace : les kayaks, souvent extrêmement silencieux. Il en est de deux espèces. Il y a ceux qui surgissent sournoisement et qui, méprisant les recommandations reçues à l'achat, libèrent quelques curieux aux semelles assassines. Et il y a, par contre, celui du conservateur des îlots à sternes, lequel a pour mission de nous protéger en maintenant notre environnement au meilleur niveau.

Hors de nos îlots, nos barges et autres coques, nous devons nous méfier de tout ce qui porte quatre pattes. Le plus gentil des chiens devient vite agressif. Ainsi, tu vois, je me suis posée là, sur une barque pour reprendre mon souffle, mais je ne vais pas m'attarder...

- Si je comprends bien, vous êtes toujours plus ou moins sur le qui-vive...

- Oui. C'est pourquoi j'hésitais à répondre à un être humain. Mais vous qui fréquentez les plages, vous êtes quand même plus bruyants que dangereux.

Et la sterne chuchota : Le droit qu'on vous laisse tranquille est le droit le plus apprécié de tout être civilisé ... Bon, je file, lançons ne vont pas tarder. Regarde: les pêcheurs guettent déjà nos plongeurs »

Propos recueillis par J. Laval, correspondant local de la sterne. Été 2006



## LA BELLE DESCENTE DU TRIEUX

Quand Marie-Armelle m'a demandé de l'aider dans l'organisation d'une randonnée pour les amis des Chemins de ronde du côté de l'estuaire du Trieux, j'ai tout de suite accepté avec plaisir ; pensez donc, une amie de près de trente ans ! C'est en 1979 que nous nous sommes connus, j'étais responsable d'un chantier international de jeunes, volontaires pour débroussailler et baliser des sentiers de randonnée. A l'époque, c'était presque farfelu de rouvrir de vieux sentiers ; aujourd'hui, chaque commune, ou presque, le fait ; et surtout le « Sentier des Douaniers » a maintenant une existence légale, comme d'autres chemins de « Grande Randonnée », bien sûr, il faut se battre pour faire respecter la légalité, mais incontestablement il y a eu du chemin de parcouru, c'est le moins qu'on puisse dire !

C'est au château de La Roche Jagu, propriété du département des Côtes d'Armor, que l'excursion a commencé, les nombreux et superbes camélias des jardins n'étaient pas en fleurs, mais la traversée de la palmeraie a été fort appréciée (qui a critiqué le climat de la région ?). Le bateau de la compagnie des Vedettes de Bréhat, qui ne peut accoster à la cale de La Roche Jagu qu'à marée haute, est vite arrivé pour embarquer tout son monde et descendre sur une dizaine de kilomètres la ria du Trieux, qui est une des plus belles de Bretagne (on vous dira d'ailleurs la même chose pour chaque ria bretonne !). A l'embouchure du Trieux, l'archipel de Bréhat est toujours un émerveillement et donne l'envie d'une visite plus approfondie ; mais c'est sur le continent, à la pointe de l'Arcouest, que nous avons débarqué, les cars étaient là, et avec eux les victuailles que chacun avait amenées. Les moins affamés, ou les plus courageux, purent monter jusqu'au belvédère du Rohou pour pique-niquer devant un des plus beaux panoramas de toute la Bretagne (avez-vous remarqué qu'en Bretagne on n'est jamais très loin d'un des plus beaux panoramas de la région ?).

Un lotissement touristique d'une quinzaine de maisons avait failli voir le jour à cet endroit, seuls, un pavillon témoin, la maison du gardien et son garage sont sortis de terre avant le rachat du site par le département et son ouverture au public en 1996. La beauté du panorama doit aussi beaucoup à un autre combat des défenseurs de l'environnement : un projet d'aménagement ostréicole avait bien failli détruire, dans les années 80, le site si particulier du double tombolo de Cornec qui est maintenant classé et fait partie du réseau Natura 2000. Rappelons qu'un tombolo est un cordon de galets ou de sable qui relie une île au continent, et quand le tombolo est double, comme ici, on a entre les deux cordons une lagune d'eau saumâtre du plus haut intérêt écologique. Ce qu'on ne voit pas dans le paysage, et cela fait partie de leur intérêt, c'est l'installation sous-marine par EDF de dispositifs permettant d'étudier la faisabilité de l'installation d'hydroliennes (qui sont aux courants marins ce que les éoliennes sont aux vents).

Pendant qu'un des deux cars emmenait les « petits marcheurs » sur Paimpol, un autre groupe partait à pied sur le sentier du littoral pour rallier, après cinq kilomètres et quelques escaliers taillés dans le rocher, le port de Loguivy de la mer, spécialisé dans les crustacés et qui, il y a un siècle, accueillait un estivant nommé Vladimir Ilitch Oulianov. Celui-ci allait, quelques années plus tard, devenir célèbre sous le nom de Lénine. La petite église de Loguivy est un exemple architectural intéressant du renouveau de l'art breton, initié par le mouvement des « Seizh Breur » dans les années 1920. Rassemblement réussi de tous les groupes de marcheurs sur la plage de Poulafret, à la sortie de Paimpol, dans le respect de l'horaire (impératif pour les chauffeurs de cars) Daniel Boas, le maître de cérémonie du jour, distribuait un « quatre heures » bien mérité avant le retour vers la côte sud de la Bretagne.

Jean-Claude CAMILLE, délégué de la section Trégor-Goëlo de Bretagne Vivante

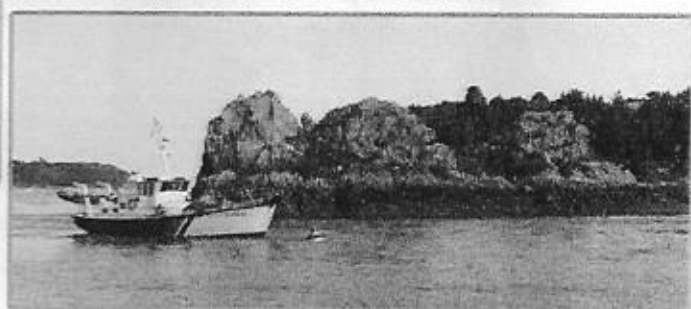
(et correspondant spécial des ACR sur la côte nor)

# LE TRIEUX

10 Septembre 2006

C'est où déjà  
le chemin?

embarquement,  
débarquement



après l'effort, le réconfort



# St ARMEL



7 Mai 2006

*apprendre...*



*marcher...*



*partager*





# COMBRIT



18 Juin 2006

*un parcours...*



*semé d'embûches!*



*qui fait apprécier la plage...*



*et même le bihume.*



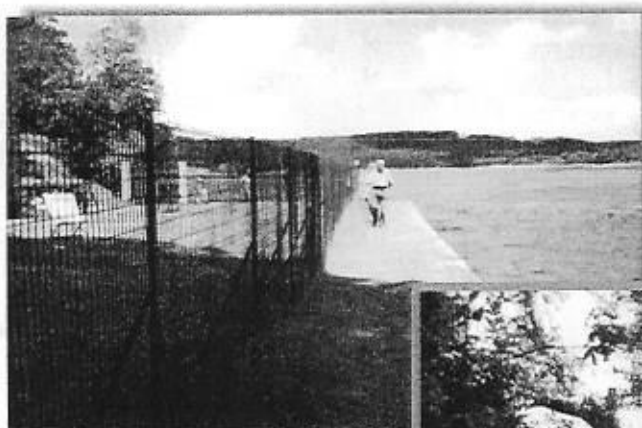
# CAMFROUT

30 Juillet 2006



*l'accès*

*aux beautés du parcours*



*n'est pas toujours  
des plus aisés!*



## PRESQU'ILE de CROZON

1<sup>er</sup> Octobre 2006*Paroles entendues au Cap de la chèvre*

Les gens des villages des environs étaient pêcheurs et cultivateurs. Les hommes allaient à Morgat à la pêche pendant que les femmes s'occupaient des jardins.

Les enfants allaient à pied à l'école avec un casse-croûte dans le sac. L'école de saint Hernot était très cotée et elle a formé presque tous les patrons-pêcheurs de Camaret.

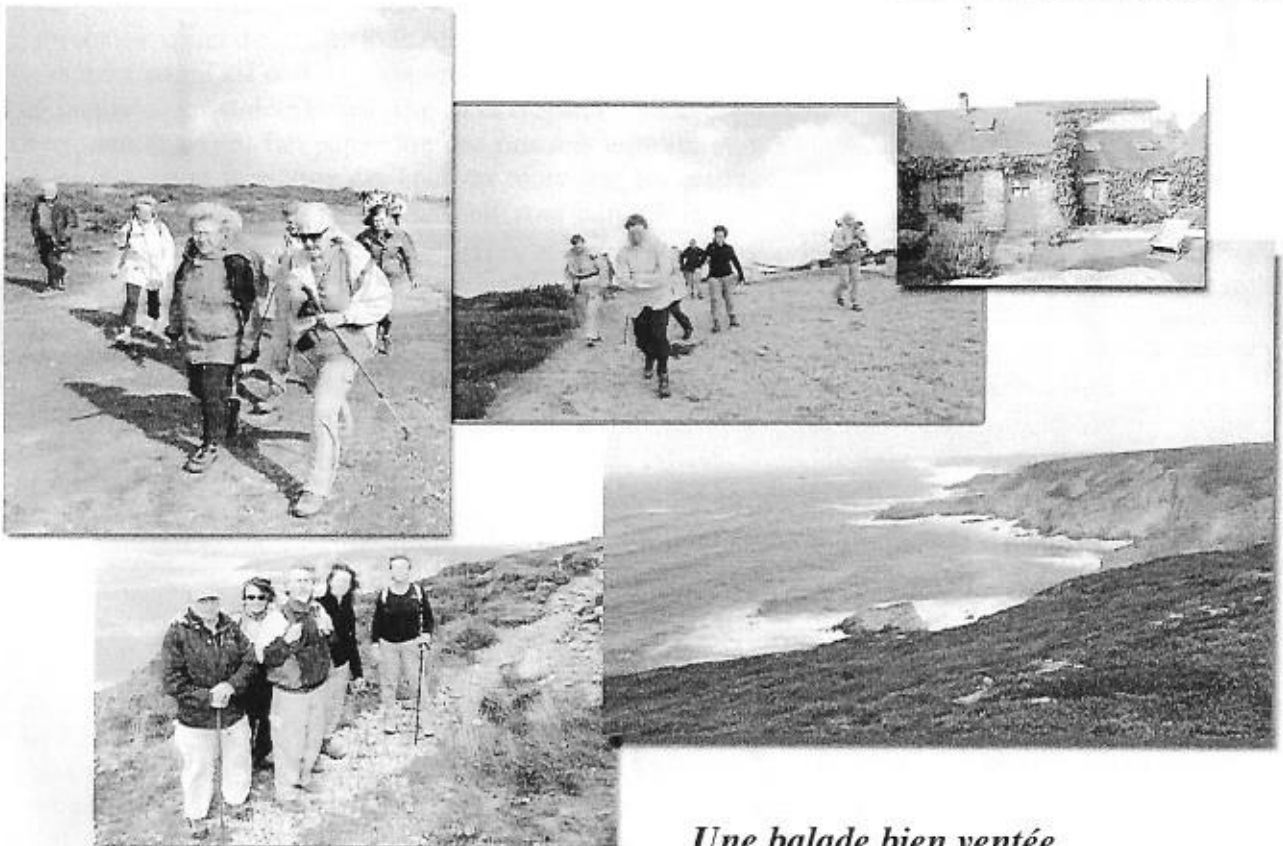
Puis il y a eu la guerre. La mairie a ensuite refusé le ramassage scolaire et la création d'une cantine. C'est ainsi que l'école de saint Hernot a été fermée. Elle abrite maintenant un musée de géologie.

A cette époque, les maires pouvaient être maires et notaires. Ce qui a mené à la création d'associations pour éviter les abus. ADELISO (Association de défense du littoral Sud-Ouest de la presqu'île de Crozon) a vu le jour le 4 décembre 1972. C'était une des premières associations de défense de l'environnement en France.

ADELISO a remué lors du projet de la station d'épuration de Lostmarc'h, dans le lieu où elle coûtait le plus cher. L'association s'est aussi occupée de faire classer les villages, maintenant en site inscrit et classé. Cette mesure a sauvé le Cap de la Chèvre, même si cela a provoqué la colère de certains.

Dans tous les villages, en particulier, à Rostudel, de nombreux touristes ont acheté les maisons, ce qui a provoqué une hausse des prix. Les enfants ont plus tard regretté les ventes aux touristes et, maintenant, s'ils ont les moyens, ils essaient de racheter les maisons de leurs parents.

*Cécile Kerdreux. Anne Kerjean. ADELISO*



*Une balade bien ventée...*



## GRANDES SORTIES

- 1** Dimanche 13 Mai  
**LE BONO** (buffet le soir)  
 Rives du Sal- Chapelle Ste Avoye (Morbihan)  
 Nouveau sentier. Organisation ACR 56
- 2** Dimanche 3 Juin  
**BENODET**  
 Descente de l'Odét en bateau (matin) et balade  
 en boucle autour de Benodet (après-midi)  
 (Finistère) Organisation ACR 56
- 3** Dimanche 1er Juillet (buffet le soir)  
**BAIE DE DOUARNENEZ**  
 Falaises et dunes  
 (Finistère) Organisation ACR 56
- 4** Dimanche 29 Juillet  
**TREGUENNEC-PLOZEVET**  
 (Finistère) Organisation ACR 29
- 5** Dimanche 2 Septembre  
**BAIE DE ST BRIEUC**  
 Port de Dalhouet. Rivage d'Hillion  
 (Côtes d'armor) Organisation ACR 56
- 6** Dimanche 7 Octobre  
**LOPHERET-PLOUGASTEL DAOULAS**  
 (Finistère) Organisation ACR 29



### OU ET COMMENT S'INSCRIRE

*Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou au plus tard dans le car*

#### AMIS DU MORBIHAN

Offices de Tourisme de : AURAY tel : 02 97 24 09 75  
 LORIENT tel : 02 97 21 07 84  
 VANNES tel : 02 97 47 24 34

#### AMIS DU FINISTÈRE

Région de QUIMPER : Office de Tourisme de QUIMPER Tel : 02 98 53 04  
 Autres régions : Siège ACR 29 6 rue de la vallée 29350 MOËLAN SUR MER tel : 02 98 71 10 56

*Les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant la sortie et closes 1 semaine avant.*

#### ATTENTION

L'association se réserve le droit d'effectuer une retenue en cas de désistement de dernière minute

## PETITES RANDONNÉES

*Rappel : les rendez-vous de départ des petites sorties ont toujours lieu le dimanche à 14 heures (cf. détails page 24 du journal)*

## Dans le Morbihan :

DATE	COMMUNE	LIEU DE RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
4 Février	<b>Belz</b> Rivière d'Étel	Ⓟ Porniscop	Denise Lorho Marcel Madec
<i>Parcours : en boucle par le moulin du Sach. Balade en souvenir d'Albert Kergosien</i>			
4 Mars	<b>Locoal Mendon</b> Rivière d'Étel	A fixer Contact : 02 97 21 43 54	Paulette Champion J. et J-Claude Maillard
<i>Parcours : surprise !</i>			
1 <sup>er</sup> Avril	<b>Auray</b> Rivière d'Auray	Ⓟ La petite forêt Auray	Pierre Morice Maurice Robic
<i>Parcours : des rivages de Brech à St Goustan</i>			

## Dans le Finistère :

DATE	COMMUNE	LIEU DE RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
24 Juin	<b>Pont-Aven</b>	Ⓟ au bout du quai rive droite	Marc Chenais Georgia Floriet
<i>Parcours : de Pont-Aven à Moulin/Mer via Isella. Possibilité jusqu'à Kerdruc pour les plus courageux</i>			

**Assemblées Générales**

Les dates ne sont pas encore fixées. Les convocations seront adressées aux adhérents en temps utile

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, mais aussi parfois, d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral...

*Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de Presse.*

## LES PETITES RANDONNEES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi

**Gratuites et ouvertes à tous sans inscription.**

Approche en voiture. Les départs ont lieu à 14 heures.

*L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance ACR*

## LES GRANDES SORTIES

*Réservées aux adhérents A.C.R cf. conditions d'inscription sur encart joint.*

Sorties d'une journée entière.

10 à 14km répartis entre matin et après-midi.

L'acheminement au point de départ se fait en car.

Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin.

Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps

Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Certaines sorties sont suivies d'un dîner- buffet.

Le prix varie de 25€ à 45€ environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner

*N'oubliez pas : bonnes chaussures, petit sac à dos, eau, portable, appareil photo, lunettes de soleil... ou vêtement de pluie, selon la météo!*

### Alerte aux berniques !

*En de nombreux points des côtes bretonnes et particulièrement sur le rivage sud, le tapis d'algues brunes (encore appelées « goémon noir ») a fortement régressé, voire disparu.*

*Les berniques sont les responsables directs de ce phénomène (mais il y a peut-être d'autres causes !).*

*Avez-vous constaté cette régression dans les endroits que vous fréquentez ? Avez-vous des souvenirs précis à ce sujet ? Possédez-vous des photos qui permettent de la mettre clairement en évidence ?*

*Merci de nous le faire savoir.*

*Auguste.le-roux@wanadoo.fr*

---

## Les Amis des Chemins de Ronde

Bulletin d'adhésion à retourner à : ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN

M. et Mme       M.       Mlle

**Ordre des chèques : ACR 56 ou ACR 29  
(cf. coordonnées complètes en début de journal)**

Prénom et Nom : .....

Adresse : .....

Tel : .....e-mail : .....

Souhaite adhérer aux Amis des Chemins de Ronde en tant que

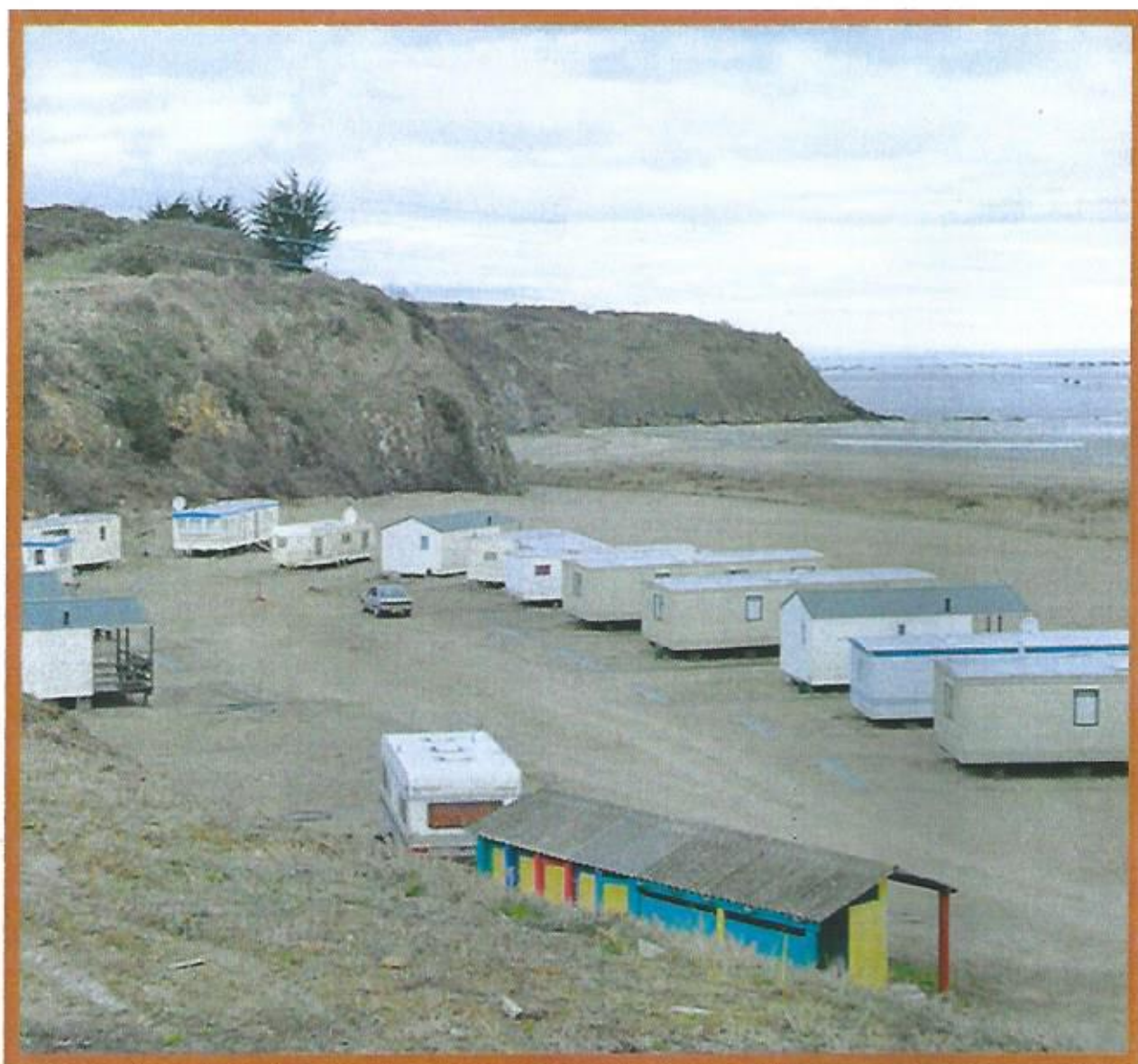
Membre actif      15€       Donateur      20€       Bienfaiteur      40€

*Possibilité de tarifs réduits pour situations particulières. Nous consulter.*



### *Maître Pierre Langlais nous a quittés*

Maître Pierre Langlais, fondateur en 1967 de l'Association nationale des Amis des Chemins de Ronde, s'est éteint le 30 décembre 2006 à l'âge de 87 ans. Egalement avocat au barreau de Rennes et maire de la Richardais, près de Dinard, il n'a cessé de lutter pour défendre le droit d'accès à la mer pour « tout le monde ». Tous ceux qui l'ont entendu parler, lors des assemblées générales du Morbihan et du Finistère, se souviennent de son enthousiasme et de son éloquence en faveur des chemins de ronde. A l'initiative de sa famille, une cérémonie du souvenir aura lieu cet été en son honneur, sur un sentier côtier d'Ille et Vilaine.



*HILLION (Finistère) Camping "bon abri" (cf. article en page 9)*

*Les nouveaux envahisseurs arrivent...*

**Pour le respect des sentiers côtiers  
Rejoignez *Les Amis des Chemins de Ronde***

*Les Amis des Chemins de Ronde* Le Lomer 56760 PENESTIN  
<http://amischeminsderonde.free.fr>